



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 101727

Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'arrivée de plusieurs milliers de personnes, majoritairement des Tunisiens, arrivées au cours des derniers jours par bateau sur l'île de Lampedusa. L'Italie, se retranchant derrière l'argument de l'invasion et de la menace terroriste, a déclaré non seulement l'état d'urgence humanitaire mais réclame l'intervention immédiate d'une mission de l'agence Frontex pour patrouiller au large des côtes tunisiennes et intercepter les embarcations de migrants. En conclusion, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que ne prédominent ni les patrouilles de Frontex ni les accords de réadmission de façon à ce que l'Union européenne ne prenne aucune décision qui pourrait fragiliser la démocratie tunisienne et nier les aspirations des populations d'Afrique du nord contre les régimes autoritaires ; ces aspirations doivent être l'occasion de faire naître un nouveau mode de relations entre l'Europe et ses voisins du sud.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101727

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2173

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)